

Le Comex a été remanié le 2 mai ; les points clés qui en ressortent sont les suivants :

- un pilotage de Sofrecom par Bruno Mettling qui rapporte à Alioune Ndiaye
- plus d'opérationnels que de fonctions supports
- un Comex qui n'est plus franco-français, mais qui s'internationalise
- un rajeunissementrelatif
- le marché Wholesale qui n'est plus rattaché au secrétariat général et donc qui s'éloigne des affaires réglementaires.
- l'arrivée d'un externe pour prendre en charge le pole activité bancaire
- une touche de relais de croissance avec l'activité banque directement rattachée à Stephane Richard
- une R&D séparée des startups
- la transformation qui prend du gallon

Analyse de la CFE-CGC

Nous nous réjouissons de l'arrivée au Comex d'un africain et d'un autrichien. Les instances de décisions de notre entreprise reflètent ainsi beaucoup mieux les différentes sensibilités des marchés sur lesquels nous opérons. Mais comme chacun le sait, le diable est dans les détails ; et à ce niveau-là, le rattachement de Bruno Mettling à Alioune Ndiaye pour diriger Sofrecom nous interpelle, et nous redoutons que ce rattachement n'affaiblisse in fine SOFRECOM comme la ligne hiérarchique de la division Middle East Africa. La CFE-CGC restera attentive au devenir de cette division MEA et à Sofrecom en particulier.

Nous sommes surpris de l'éloignement des activités de ventes en gros (Wholesale France), fruit de la seule régulation, des affaires réglementaires et de son rattachement à une nouvelle division placée sous la responsabilité de Jérôme Barré... Si la Direction considère que les 8 Mds€ générés par l'activité justifient la création d'une division dédiée, nous redoutons que cette nouvelle division n'occasionne des frictions importantes avec le Secrétariat Général et ce faisant, engendre un risque réglementaire et financier important pour le groupe. Nous demeurerons attentifs à ce que l'organisation proposée soit au service de l'efficacité du groupe.

Enfin La CFE-CGC a interpellé la Direction sur la pertinence de confier la RSE à une cadre poursuivie en correctionnelle pour complicité de harcèlement moral. Sans préjuger de la décision de justice et bien évidemment dans le plein respect de la présomption d'innocence à laquelle la CFE-CGC est très attachée, il en reste néanmoins que l'image du Groupe Orange pourrait être ternie par ce choix. Sur ce point, la Direction, manifestement gênée aux entournures, s'est contentée, plutôt que de répondre sur le fond à notre interpellation, de se draper dans le respect de cette même présomption d'innocence...Il serait bon que la direction démontre le même attachement à la présomption d'innocence dans les instances de représentation du personnel auxquelles elle participe.